

La machine à remonter le temps : LA BAGUE DE RÉ

Cinquième épisode de cette série « La machine à remonter le temps » inaugurée en août 2017 par le Réseau anti-arnaques.

Le 15 février 1991 avait lieu le procès médiatique de la « bague de Ré », conséquence des pages publicitaires vantées par une ancienne animatrice de télévision.

Le tribunal correctionnel l'avait condamnée à six mois d'emprisonnement avec sursis et à 200.000 francs (30 534 €) d'amende.

Ce talisman des pharaons de l'ancienne Égypte devait porter bonheur à ses 360 000 acquéreurs. En fait, il s'agissait d'un vulgaire anneau de métal qui avait un coût de fabrication voisin de 0,50 €. Il a surtout fait le bonheur de ses diffuseurs.

Pour l'anecdote la vedette de la télévision avait affirmé qu'elle portait cette bague lors du procès. Sachant que les réquisitions du Procureur étaient un emprisonnement de deux ans et un million de francs d'amende, elle a certainement pensé que la peine plus clémente était une conséquence de ce talisman.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)